



Bâtiments d'élevage porcin : des capacités de production qui s'érodent et une plus grande intégration des exigences environnementales

Dans un contexte d'érosion des capacités régionales de production, le mouvement de concentration des élevages porcins se confirme de même que la régression marquée du poids des naisseurs spécialisés. Les capacités de stockage des effluents croissent en particulier sous l'impulsion des programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA). Parallèlement, les techniques aptes à réduire la pression sur l'environnement se développent. Par ailleurs, les évolutions réglementaires incitent les éleveurs à mieux planifier et enregistrer leurs pratiques d'épandage. Ce sont quelques unes des informations mises en évidence par la comparaison des enquêtes cheptels et bâtiments d'élevage de 2001 et 2008.

Les Pays de la Loire : seconde région porcine

Avec un cheptel de 1,64 million de porcins lors de l'enquête de novembre 2008, les Pays de la Loire se positionnent comme la seconde région porcine française avec près de 12 % des effectifs nationaux, loin toutefois derrière la région Bretagne qui détient à elle seule 60 % de ces effectifs. Ces deux régions réunies constituent l'un des grands bassins de production porcine de l'Union européenne. Le cheptel porcin régional se compose d'environ 145 000 truies (dont 129 000 truies mères), 625 000 porcelets

(sevrés ou non), 250 000 jeunes porcs, 610 000 porcs à l'engraissement et environ 5 500 autres porcins. Si un tiers des exploitations porcines régionales se situent dans le département de la Mayenne, seuls 28 % des effectifs porcins régionaux s'y trouvent. A l'opposé, avec seulement 12 % des exploitations porcines régionales, la Loire-Atlantique héberge plus de 18 % des effectifs (tableau 1). Si l'enquête « cheptels et bâtiments d'élevage porcins 2008 » intervient dans un contexte de prix alors élevé, la situation économique s'est par la suite très sensiblement dégradée. Parmi les exploi-

tations déclarant une activité porcine à cette date, 87 % d'entre elles déclarent avoir une activité normale, 3 % connaissent une augmentation, près de 8 % une diminution et 2,5 % sont en vide sanitaire.

30 % d'exploitations porcines et 5 % du cheptel en moins en 7 ans

Entre 2001 et 2008, le nombre d'exploitations régionales ayant un cheptel porcin régresse d'environ 30 %. Les « naisseurs spécialisés » figurent parmi les plus touchés (tableau 2). Ils ne représentent que 10 % des élevages en 2008

Tableau 1 - Des élevages porcins de taille plus importante en Loire-Atlantique et Vendée

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Effectifs porcins présents en novembre 2008	299 400	288 450	455 150	318 200	274 800	1 636 000
<i>dont truies-mères en novembre 2008</i>	<i>25 040</i>	<i>25 480</i>	<i>31 200</i>	<i>26 300</i>	<i>20 730</i>	<i>128 750</i>
Nombre d'exploitations porcines (*)	215	345	600	375	265	1800
<i>Nombre d'élevages avec des truies-mères</i>	<i>120</i>	<i>200</i>	<i>270</i>	<i>210</i>	<i>130</i>	<i>930</i>
<i>Nombre d'élevages avec des porcs à l'engrais</i>	<i>200</i>	<i>320</i>	<i>525</i>	<i>330</i>	<i>230</i>	<i>1 605</i>
Nombre d'exploitations porcines (**)	190	300	550	325	240	1605
Nombre moyen de places par bâtiment en dur	452	308	352	365	408	367
Nombre moyen de places par exploitation	1 410	940	865	975	1 155	1 010
SAU moyenne des exploitations porcines (ha)	82	72	69	110	83	81

(*) exploitations ayant déclaré une activité de production porcine en 2008

(**) exploitations ayant déclaré au moins 20 truies-mères ou 100 porcins au total

contre 17 % environ en 2001. Cette évolution traduit la disparition d'une partie d'entre eux ou leur évolution vers la catégorie naisseur-engraisseur. Pour l'activité d'engraissement, il y a presque autant d'exploitations porcines qui assurent simultanément les fonctions de naissance et d'engraissement (44 %) que d'exploitations ne réalisant que la phase d'engraissement (45 %), post-sevrage compris. La tendance est donc à faire naître et à engraisser la totalité des porcs dans la même exploitation notamment pour des raisons sanitaires. Ainsi les naisseurs-engraisseurs détiennent 75 % des truies-mères et environ les deux tiers des porcelets en post-sevrage et des porcs à l'engraissement (tableau 3).

Si de novembre 2001 à novembre 2008, le nombre d'exploitations porcines chute donc d'environ 30 %, le cheptel porcin, dans son ensemble, ne régresse que de 5 % et les capacités de production de 8 % (tableau 4). Cette baisse de cheptel est essentiellement imputable au cheptel reproducteur (-12,5 % pour les truies) alors que le nombre de porcs charcutiers de plus de 50 kg est presque stable (-2,2 %). Ces chiffres sont cohérents avec la régression des naisseurs spécialisés décrite précédemment. Les exploitations de moins de 100 femelles reproductrices enregistrent une profonde hémorragie de leurs effectifs (-56 %). A l'inverse, les exploitations ayant 150 femelles ou plus croissent en nombre (+8 %). Cette évolution est encore plus marquée pour les exploitations de plus de 200 reproductrices (+14 %). Finalement, au sein des exploitations hébergeant des femelles reproductrices en activité, l'effectif moyen de ces dernières progresse de 120 en 2001 à 156 en 2008.

En 2008 comme en 2001, la production porcine est déclarée « activité dominante » dans près de 45 % des exploita-

Tableau 2 - Les naisseurs spécialisés régressent fortement

Type d'activité porcine principale	Nombre d'élevages dont la nature de l'activité porcine est connue		
	2001	2008	Evolution 2008/2001
Naisseurs spécialisés	430	175	-59 %
Naisseurs-engraisseurs	895	745	-17 %
Engraisseurs spécialisés	1 065	765	-28 %
Autres	70	27	-61 %
TOTAL	2 460	1 710	-30 %

Source: Agreste-Enquêtes bâtiments d'élevage 2001 et 2008

tions ayant un cheptel porcin alors que dans plus d'une exploitation sur quatre l'élevage de bovins domine. La cohabitation de la production porcine avec des productions de type grandes cultures représente moins de 10 % des situations. Finalement, près des deux tiers des exploitations porcines hébergent des animaux autres que des porcins sachant que dans environ neuf situations sur dix, il s'agit de bovins. C'est particulièrement vrai en Mayenne où la production porcine est fréquemment associée à l'élevage laitier. A l'opposé, les exploitations porcines les plus spécialisées sont observées en Loire-Atlantique puisque 57 % de celles-ci déclarent l'activité porcine comme activité dominante et c'est dans ce département que les effectifs moyens de porcs par exploitation sont les plus élevés (tableau 1). Finalement, ce n'est pas tant l'équilibre des différentes activités porcines qui distingue les départements entre eux que la taille moyenne des cheptels par exploitation.

A l'échelle régionale, lorsque l'activité porcine est déclarée dominante, les effectifs porcins moyens par exploitation sont de 125 truies mères, 685 porcs à l'engraissement et 365 porcelets en post-sevrage. Une exploitation porcine sur deux détient des truies mères (140 en moyenne pour les exploitations en ayant),

près de neuf sur dix ont des porcs en engraissement (550 en moyenne) et plus de six sur dix des porcelets en post-sevrage (360 en moyenne).

La superficie agricole utile (SAU) n'est pas un critère très discriminant dans le cas des exploitations porcines. L'analyse de ce critère conforte l'idée que les exploitations porcines les plus spécialisées (activité porcine dominante) ont moins de surfaces associées (65 ha) que les exploitations porcines dans leur ensemble (81 ha).

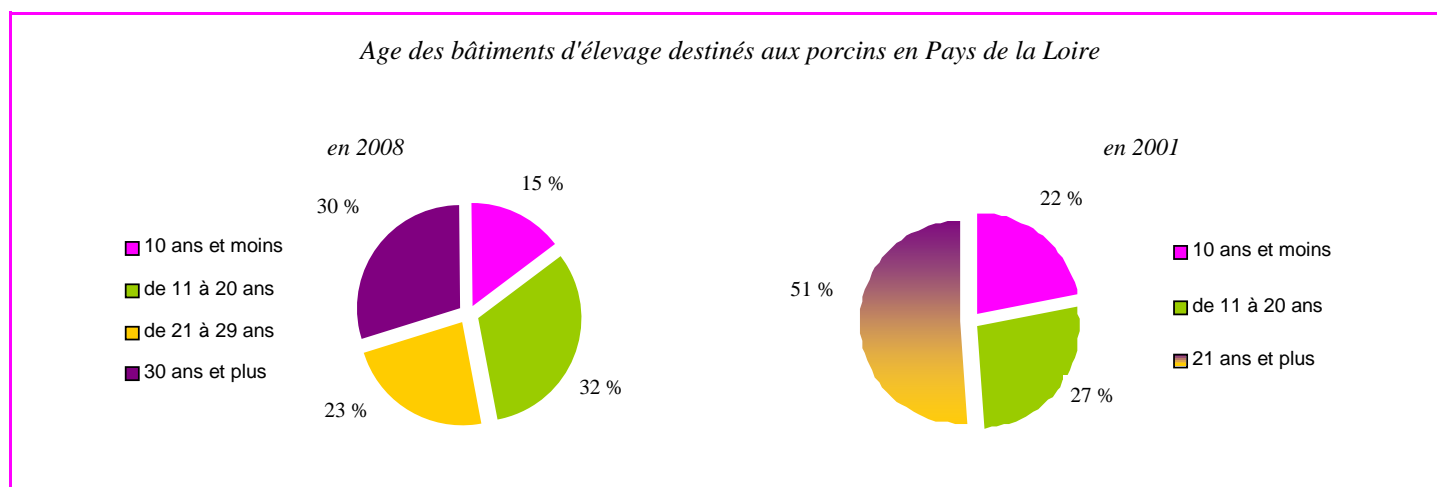
Au sein des exploitations porcines des Pays de la Loire possédant des bâtiments et au moins 20 truies-mères (ou un total de 100 porcins ou plus), le nombre de places par exploitation atteint la valeur moyenne de 1 010, soit 367 places par bâtiment. Cette valeur moyenne régionale de 1010 places se décompose en environ 95 places pour les truies, 315 places pour le post-sevrage, 590 places pour l'engraissement et 15 places autres. Trois départements sont en-deçà du millier de places par exploitation : le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe. A l'inverse, la Vendée et la Loire-Atlantique affichent respectivement des valeurs de 1 155 et 1 410 places (tableau 1). Si les élevages de 1 500 places et plus détiennent à l'échelle régionale la moitié des

Tableau 3 - Les deux tiers du cheptel porcin chez les naisseurs-engraisseurs

Type d'élevage porcin	Truies-mères		Porcs à l'engraissement		Porcelets en post-sevrage	
	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition	Effectif	Répartition
Naisseurs spécialisés	31 100	24,1 %	10 000	1,1 %	32 500	7,9 %
Naisseurs-engraisseurs	96 200	74,7 %	565 800	64,2 %	276 700	67,3 %
Post-sevrage et engraisseurs	0	0,0 %	292 400	33,2 %	97 100	23,6 %
Autres	1 500	1,2 %	12 800	1,5 %	4 600	1,1 %
TOTAL	128 800	100 %	881 000	100 %	410 900	100 %

Source: Agreste-Enquête bâtiments d'élevage novembre 2008

Figure 1 - Plus d'un bâtiment porcin sur deux a plus de 20 ans



Source: Agreste-Enquêtes bâtiments d'élevage 2001 et 2008

capacités d'hébergement, dans le cas de la Loire-Atlantique, ce type d'élevage représente près des trois quarts des capacités.

Dans leur ensemble, les exploitations porcines se caractérisent par un relatif équilibre des formes juridiques choisies : près de 40 % d'exploitations individuelles, environ 30 % d'EARL et 25 % de GAEC. On peut toutefois noter qu'au sein des différentes formes sociétaires proposées, les exploitations porcines et granivores les plus spécialisées font plus appel aux formes sociétaires de type SCEA et moins à la forme GAEC.

Des bâtiments porcins moins nombreux et vieillissants

Le parc régional des hébergements alloués à l'élevage porcin est constitué d'environ 4 500 unités qui se décomposent en 4 400 constructions en dur et environ 100 situations de plein-air. Le plein air est en régression (6 % des situations d'hébergement en 2001 et seulement 2,5 % en 2008). Il représente en 2008 moins de 1 % du nombre de places proposées aux porcins. Il est plus fréquemment choisi pour les gestantes, lors de la phase maternité et en post-sevrage. Dans ce contexte plein air, les densités de truies par hectare sont comprises entre 12 et 14.

A ces « bâtiments », s'ajoutent de l'ordre de 3 200 fosses (extérieures et profondes sous les bâtiments) destinées aux effluents liquides et 700 aires de stockage d'effluents solides (tableau 4). Le taux de remplissage des bâtiments régionaux (effectif/capacité) se situe à 91 % pour les

porcs à l'engrais, 83 % pour les truies mères et 81 % pour les porcelets en post-sevrage. Globalement, les capacités régionales des bâtiments porcins sont bien sollicitées dans la mesure où aux cheptels précédents il convient d'ajouter les effectifs des porcelets non sevrés et des jeunes femelles non encore saillies. Près de 10 % des places sont destinées aux reproducteurs, 30 % au post-sevrage et 60 % à l'engraissement.

En moyenne, les exploitations disposant de bâtiments en dur en ont près de trois (2,8). La part des bâtiments ayant plus de 20 ans est comparable entre 2001 et 2008 à savoir environ 50 % du parc. En revanche, la part des bâtiments de moins de 10 ans diminue (en passant de 22 à 15 %) au profit des bâtiments compris entre 11 et 20 ans (figure 1). Depuis l'année 1999 et contrairement à la période précédente, le rythme moyen annuel de construction de nouveaux bâtiments porcins se situe en deçà de la centaine. Le parc de bâtiments a donc tendance à vieillir sachant toutefois que plus du tiers des bâtiments

en place en 2008 ont été rénovés au cours de la dernière décennie. Le fibrociment couvre huit bâtiments sur dix. Deux bâtiments sur trois disposent d'une ventilation dynamique alors qu'elle est statique dans les autres cas de figure.

Les bâtiments fermés sur caillebotis dominant très largement

Les bâtiments fermés, entièrement couverts et disposant de sols caillebotis dominant largement puisqu'ils représentent au moins les 3/4 des places offertes pour la quasi-totalité des différentes catégories d'animaux. Ce type de bâtiment culmine même à plus de 90 % des places au stade maternité. Les bâtiments avec litière accumulée représentent en moyenne 10 % des places offertes. Les truies en attente-saillie ou gestantes sont majoritairement bloquées (plus de 5 situations sur 10) ou en groupe (près de 4 sur 10) mais très rarement attachées. Les truies en maternité sont presque systématiquement bloquées. A compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les exploitations devront adopter la

Flux de porcelets

Entre 2001 et 2008, les flux de porcelets déclarés par les éleveurs (mise en pension, achats et ventes au sevrage et après post-sevrage) se sont réduits de près de 25 % (1,24 million de porcelets environ en 2001 et un peu moins de 950 000 en 2008). Près de deux porcelets sur trois vendus ou mis en pension le sont au sevrage (vers 7-8 kg). Ils proviennent pour plus des deux tiers d'élevages de type naisseurs avec vente au sevrage et pour un quart de naisseurs-engraisseurs. Plus de huit porcelets sur dix vendus ou mis en pension après post-sevrage (vers 20-30 kg) sont destinés à des structures d'engraissement spécialisées. La mise en pension est plus fréquente après le post-sevrage qu'après le sevrage. Les maternités collectives représentent en 2008 de l'ordre de 15 à 20 % des flux de porcelets enregistrés au sevrage.

conduite des truies en groupe pendant la période débutant 4 semaines après la saillie et se terminant une semaine avant la date prévue de mise bas. Pour la région, ce sont environ 50 000 places, bloquées ou attachées, qui doivent être adaptées pour répondre à cette exigence réglementaire qui se profile. A 90 %, les verrats sont libres en case individuelle. En moyenne, les animaux en post-sevrage disposent de 0,45 m² chacun et les porcs en phase d'engraissement bénéficient de 0,90 m² par animal. Les exigences réglementaires de surface libre par animal sont respectées en moyenne.

La lutte contre les odeurs et/ou les émissions d'ammoniac concerne moins du quart des bâtiments. Elle consiste essentiellement en l'utilisation d'additifs. Par ailleurs, 5 % seulement des exploitations porcines sont astreintes à déclaration annuelle de leurs émissions ammoniacales. Cette déclaration annuelle des émissions polluantes concerne les installations classées soumises à autorisation. Pour les porcs, il s'agit des élevages de plus de 750 emplacements pour truies ou de plus de 2000 emplacements de porcs charcutiers. Le calcul des émissions d'ammoniac consiste à chiffrer une émission brute dans des conditions standards de production puis à effectuer des déductions selon les techniques mises en œuvre dans l'élevage pour favoriser la réduction d'émission (alimentation bi-phase, lavage d'air, stockage d'effluents avec couverture des fosses, épandage de lisier avec enfouissement, station de traitement, élevage sur paille, utilisation d'additifs, ...).

La prise en compte des aspects environnementaux progresse

L'intégration paysagère des bâtiments a fait l'objet d'actions particulières pour près d'un bâtiment sur deux. Elle consiste majoritairement en la mise en place de dispositifs végétalisés avec ou non un aménagement des abords. Très peu d'eaux pluviales de toiture rejoignent, souillées, le milieu naturel (moins de 2 % des situations en 2008 contre 3 % des situations en 2001).

Des capacités de stockage stimulées par les plans d'aide

Près du tiers des exploitations porcines régionales déclarent avoir bénéficié d'aides pour les investissements liés aux bâtiments (plus de quatre sur dix à l'échelle nationale). Les bénéficiaires des seuls plans PMPOA 1 ou 2 représentent res-

Tableau 4 - Moins d'exploitations et moins d'infrastructures destinées aux porcins

Pays de la Loire	2001	2008	Evolution 2008/2001
Nombre d'exploitations ayant déclaré une activité de production au cours de l'année	2 540	1 800	-29%
Nombre de sites	2 640	1 775	-33%
Nombre de bâtiments ou lots plein-air	6 400	4 520	-29%
Nombre de fosses (extérieures et profondes sous les bâtiments)	3 950	3 230	-18%
Nombre d'aires de stockage	1 280	700	-45%
Capacité totale en porcins (au mois de novembre)	1 779 485	1 631 111	-8%

Source: Agreste-Enquêtes bâtiments d'élevage 2001 et 2008

pectivement 49 et 25 % des exploitations ayant reçu une aide. A ces chiffres s'ajoutent les exploitations qui ont bénéficié d'une combinaison des aides PMPOA et celles qui ont obtenu des aides d'une autre nature.

Des capacités accrues grâce aux fosses les plus récentes

Le stockage du lisier sous les bâtiments (pré-fosses, fosses, caniveaux,...) représente sept situations de logement sur dix avec un volume moyen de stockage égal à 340 m³ environ sachant que les seules

pré-fosses lorsqu'elles existent stockent en moyenne 200 m³. A ce stockage sous les bâtiments, s'ajoutent les capacités des fosses extérieures. Si dans 60 % des situations ces dernières sont en béton banché ou en maçonnerie armée, dans 15 % des constructions, il s'agit de panneaux béton ou de maçonnerie non armée. Les fosses bateau en géomembrane-acier représentent 16 % du parc. Si plus d'un tiers des fosses extérieures ont été construites alors que les plans PMPOA étaient proposés : 27 % entre 1995 et 2002 (PMPOA 1) et 10 % entre 2003 et 2008

Moduler l'alimentation pour réduire les rejets azotés : le biphasé progresse

Les besoins azotés du porc charcutier en cours d'engraissement diminuent régulièrement en valeur relative. Pour les truies, les besoins azotés sont plus forts pendant la lactation que pendant la gestation. Pour prendre en compte ces caractéristiques physiologiques et diminuer les rejets d'azote alimentaire dans les déjections, l'apport azoté peut être adapté dans le temps aux besoins en distinguant au moins 2 périodes (croissance-finition pour les porcs à l'engraissement et gestation-allaitement pour les truies). L'alimentation dite « biphasé » vise à atteindre ces objectifs.

Concrètement, le taux maximum de matières azotées totales (MAT) en alimentation « biphasé » varie entre 14 et 16,5 % selon la catégorie du porc et son état physiologique. Pour les porcs charcutiers, l'idéal serait même d'avoir 3 phases alimentaires ou plus avec des taux azotés différenciés. Ainsi, l'efficacité de l'alimentation serait encore améliorée. L'alimentation « multiphasé » est encore peu répandue car elle implique un contrôle rigoureux des aliments et de la distribution. L'alimentation bi-phase progresse : elle est pratiquée par deux tiers des élevages porcins régionaux en 2008 contre seulement 40 % en 2001. Elle reste un peu moins pratiquée en Sarthe (à peine une exploitation sur deux en 2008). La région Bretagne affiche des valeurs plus élevées qui progressent de 61 % en 2001 à 90 % en 2008.

(PMPOA 2), près de 20 % des fosses ont 30 ans ou plus. Ces dernières représentent toutefois moins de 9 % des capacités de stockage liées aux fosses extérieures. En 2008, moins du quart de ces fosses sont couvertes (tableau 5). Le volume de stockage utile moyen passe de 450 m³ en 2001 à 535 m³ environ en 2008. L'analyse du volume moyen de stockage montre que celui-ci a progressé de 240 m³ environ pour les fosses de 30 ans et plus à 735 m³ environ pour les fosses de 10 ans ou moins. En 2008, les fosses de 1000 m³ ou plus (15 % du parc global) représentent près de 40 % du volume total régional de stockage. Près de deux fosses sur trois ayant une capacité supérieure ou égale à 1000 m³ ont 15 ans ou moins.

Les aires de stockage : un peu plus spacieuses et plus sûres

Relativement peu couvertes (20 % des situations en 2008 contre 14 % en 2001), les aires de stockage pour effluents solides sont désormais presque toujours bétonnées (95 %) avec des murets associés. Elles servent à stocker du fumier accumulé (deux tiers des situations), du fumier de raclage (30 % des situations) ou les deux types de produits. Dans près de 90 % des situations, les écoulements de l'aire sont récupérés (contre seulement 71 % des situations en 2001). La surface moyenne des aires progresse un peu en passant de 165 m² en 2001 à environ 180 m² en 2008. Cependant, la moitié des aires de stockage mesurent 150 m² ou moins.

Les aliments du commerce sont plus fréquents pour les porcs charcutiers

Le recours aux aliments complets du commerce intervient très souvent en complément des aliments produits sur la ferme. Pour plus d'un éleveur sur cinq, ces aliments du commerce sont minoritaires pour toutes les catégories de porcins rencontrés sur l'exploitation. Ils sont plus fréquemment utilisés lorsqu'il s'agit de porcs charcutiers : ils sont alors déclarés majoritaires dans 4 situations sur 10. L'alimentation en eau des bâtiments à partir du réseau uniquement ne concerne qu'un bâtiment sur trois sachant toutefois qu'environ quatre bâtiments sur dix y sont raccordés.

Près d'une exploitation porcine sur deux exporte du lisier

En 2008, la quasi-totalité des exploitations porcines établissent un plan d'épandage et renseignent par ailleurs un cahier

Tableau 5 - Moins de rejets directs d'effluents vers le milieu naturel

	2001	2008
Part des situations où les eaux pluviales rejoignent souillées le milieu naturel	3%	1,5%
Part des situations où les écoulements des aires de stockage ne sont pas récupérés	29%	13%
Part de fosses extérieures couvertes totalement	nd	22%
Autonomie moyenne des fosses	6,8 mois	nd
Part des aires de stockage couvertes totalement	14%	20%

nd : non disponible

Source: Agreste-Enquête bâtiments d'élevage 2001 et 2008

d'enregistrement de leurs pratiques contre respectivement 77 % et 67 % des situations en 2001. L'épandage de déjections animales sur des surfaces mises à disposition par des tiers est une pratique assez fréquente (environ une exploitation sur deux, 52 000 ha concernés). Ces surfaces mises à disposition représentent en moyenne 47 % de la superficie potentiellement épandable (SPE) propre aux exploitations porcines (de 20 % en Sarthe à environ 90 % en Loire-Atlantique). A l'échelle régionale, la SPE (110 000 ha) représente 73 % de la SAU des exploitations porcines (de 67 à 79 % selon les départements). La surface totale potentiellement épandable cumulée se situe donc à environ 162 000 ha. Ce chiffre peut être mis en parallèle des 1,64 million de porcs que détenait la région en novembre 2008 d'où une densité moyenne par hectare d'une dizaine de porcs pour la région (9 porcs par hectare épandable en Mayenne, 9,5 porcs en Sarthe et environ 11 porcs par hectare pour les trois autres départements). Pour comparaison, la densité moyenne de porcs à l'hectare épandable dépasse la valeur de 17 en Bretagne.

Des exportations fréquentes de lisier

Plus de 90 % des exploitations porcines ont produit ou utilisé du lisier ou du purin. En moyenne, un peu plus du tiers de la SAU des exploitations porcines a reçu du lisier de porc. Ces épandages se font pour moitié sur prairies dans le cas du lisier de bovin et pour le quart lorsqu'il s'agit de lisier de porc. Dans environ les deux tiers des situations, ces épandages se font à la tonne à lisier seule sans équipement particulier de type pendillard ou système enfouisseur. L'utilisation de ces dispositifs d'épandage a peu progressé

depuis 2001. Ils sont toutefois plus fréquemment utilisés lors de l'épandage des effluents porcins et moins lorsqu'il s'agit des déjections bovines. Moins de 10 % des exploitations porcines font subir des traitements au lisier. Très majoritairement, il s'agit alors d'un traitement physico-chimique réalisé sur l'exploitation même. Une proportion significative d'exploitations porcines (plus de 4 sur 10) exportent des effluents liquides porcins (plus rarement bovins) mais à l'opposé elles s'en procurent rarement auprès d'autres exploitations. Ces exportations se réalisent très majoritairement en deçà d'une distance de 5 km.

Peu d'échanges de fumier

Plus de 80 % des exploitations porcines ont produit ou utilisé du fumier. Rappelons que de nombreuses exploitations porcines hébergent plusieurs espèces animales en leur sein. Contrairement aux effluents liquides, il y a peu d'exportations de fumier vers d'autres exploitations et il s'agit généralement de fumier d'une espèce autre que l'espèce porcine. En moyenne, 6 % de la SAU des exploitations porcines a reçu du fumier de porc et environ 15 % de cette SAU a reçu du fumier de bovins.

Production et économie d'énergie : peu de réalisations

Seules 6 % des exploitations ont mis en place un dispositif d'économie ou de production d'énergie. Très peu d'exploitations (environ 1 %) envisagent de réaliser une installation permettant de valoriser les déjections pour produire de l'énergie n

Méthodologie de l'enquête

La présente étude repose sur l'enquête « cheptels et bâtiments d'élevage » réalisée en novembre 2008 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP). Un volet relatif aux bâtiments d'élevage est venu compléter, comme en 2001, l'enquête « cheptel » réalisée annuellement. Parmi les 750 exploitations régionales enquêtées, seules celles qui possèdent au moins 20 truies mères ou un total de 100 porcins ont été sollicitées (environ 670) pour répondre aux questions relatives aux bâtiments. Les données obtenues permettent d'apprécier l'importance des cheptels, les caractéristiques techniques des installations mais aussi certains aspects environnementaux et de bien-être animal. La comparaison de ces données bâtiments avec celles de l'enquête réalisée en 2001 permet d'apprécier les évolutions constatées et certains effets des mesures et réglementations mises en place (PMPOA par exemple).

Consultez toutes les publications de la DRAAF des Pays de la Loire
sur le site Internet, rubrique Statistiques :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Paru en janvier 2010

Bâtiments d'élevage bovin : des évolutions stimulées par les programmes de mise aux normes

